

Cote du document:	<u>EB 2008/94/R.16/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 b) iii)</u>
Date:	<u>11 septembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Rwanda pour le

Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Claus Reiner

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2797
courriel: c.reiner@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du don	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

PAPSTA Projet d'appui au plan stratégique de transformation de l'agriculture

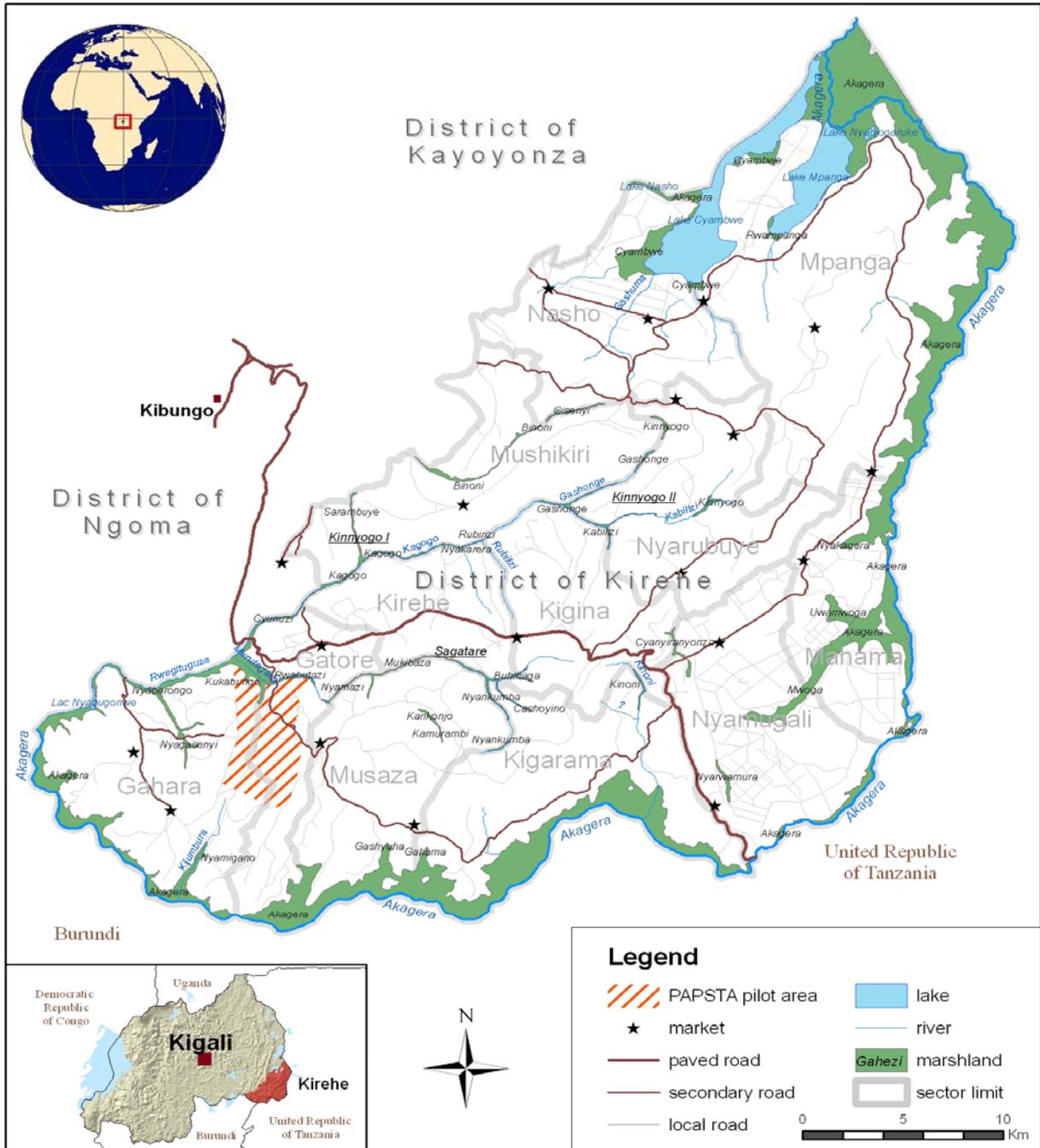
Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République du Rwanda pour le projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Carte de la zone du projet

Rwanda

Kirehe Community-Based Watershed Management Project (KWAMP)



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Rwanda

Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République du Rwanda
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et des ressources animales
Coût total du projet:	49,3 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	13,05 millions de DTS (équivalent approximativement à 20,45 millions d'USD)
Cofinanceurs:	Programme alimentaire mondial (PAM) Partenaires du secteur privé Service allemand de développement (DED)
Montant du cofinancement:	PAM: approximativement 8 millions d'USD Secteur privé: 1,25 million d'USD DED: 0,51 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Dons
Contribution du pays bénéficiaire du don:	Gouvernement central: 7,59 millions d'USD Gouvernement du district: 1,96 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,12 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de don à la République du Rwanda pour le projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Dans la zone du projet, l'environnement agroécologique est propice à l'intensification de l'agriculture dans le cadre d'un système de production intégré écologiquement durable. En outre, des politiques publiques favorables et l'intérêt naissant du secteur privé pour le commerce des produits agricoles, menées par le biais de structures de soutien décentralisées, permettront le développement du processus d'intensification impulsé par le marché. Le projet répond tout à fait aux besoins des populations pauvres vivant dans cette zone densément peuplée dont les sols sont menacés d'une grave érosion.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Rwanda un don d'un montant de 13,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,45 millions d'USD), pour contribuer au financement du projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour 2007-2009 au titre du SAFP est de 20,41 millions d'USD. Une augmentation de l'allocation est prévue en 2009, ce qui serait suivi d'une demande visant à ce qu'un don supplémentaire soit approuvé pour le projet.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoint

4. Le Rwanda entend établir une approche sectorielle pour l'agriculture afin d'harmoniser et corréliser les interventions publiques relevant de ce domaine. Avec le soutien du FIDA, le processus préparatoire, qui prévoit des analyses et des consultations aboutissant à la signature d'un accord entre les partenaires du développement du secteur agricole et le gouvernement en vue de l'application de l'approche sectorielle et finalement à la mise en place de systèmes conjoints, a récemment débuté. Une fois que les arrangements fiduciaires pour la gestion financière seront établis, il est envisagé que le projet proposé fasse partie de l'initiative imminente d'approche sectorielle, sous réserve qu'elle soit compatible avec la politique du FIDA sur les approches sectorielles pour le développement agricole et rural.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. En raison du poids de sa dette, le Rwanda est devenu un bénéficiaire majeur de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Néanmoins, l'encours de sa dette en valeur nominale reste insoutenable. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FIDA accordent actuellement au Rwanda une assistance financière sous forme de dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, au sein de l'Initiative PPTE.

Flux de fonds

6. Conformément aux procédures du FIDA, les fonds du don transiteront sur un compte spécial libellé en dollars des États-Unis ouvert par le gouvernement et de là, ils seront acheminés sur un compte central du projet en monnaie locale. Les deux comptes seront gérés par l'unité de coordination du projet. Un compte du projet en monnaie locale, géré par les autorités du district de Kirehe, sera également ouvert.

Modalités de supervision

7. Le projet sera directement supervisé par le FIDA. Des missions de supervision seront organisées sur une base annuelle, avec la pleine participation du gouvernement et des cofinanceurs, et seront complétées par de brèves missions de suivi six mois plus tard.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Un montant plafonné à 250 000 USD sera mis à disposition sur le compte de don en vertu d'arrangements de financement rétroactif applicables aux dépenses autorisées encourues à compter du 1^{er} juillet 2008 pour financer les préparatifs de la mise en œuvre du projet. Cette mesure constitue une dérogation aux dispositions énoncées à la section 4.10 des Conditions générales.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du don du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) contrats conclus conformément aux Directives du FIDA en matière de passation des marchés; ii) gestion des contrats basée sur la performance; iii) renforcement des capacités au niveau central et au niveau du district en matière de gestion financière et d'obligation redditionnelle.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

10. Le projet ciblera environ 48 000 ménages au total. Les agriculteurs disposant de moins de 1 hectare et les ménages sans terre constitueront les groupes cibles principaux. À l'intérieur de ces groupes, les ménages dirigés par une femme feront l'objet d'une attention particulière. Le projet sera exécuté dans une quinzaine de bassins versants du district de Kirehe.

Méthode de ciblage

11. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, on recensera les bassins versants susceptibles d'être sélectionnés par ciblage géographique sur la base des conditions agroécologiques et sociales. Dans les bassins versants, le processus de planification communautaire comprendra le ciblage de la vulnérabilité. Les comités locaux de gestion des bassins versants veilleront à ce que les groupes cibles principaux bénéficient des avantages et élaboreront des dispositions particulières pour le ciblage des ménages dirigés par une femme et des ménages touchés par le VIH/sida.

Participation

12. Les communautés participantes conduiront les processus locaux de diagnostic et de planification. Par l'intermédiaire des comités locaux de gestion et des centres communautaires d'innovation, les communautés seront en mesure de guider les processus de développement, de sous-traiter et de gérer activement les initiatives de renforcement des capacités, et d'organiser des concours communautaires. En outre, les groupements locaux géreront les petits périmètres d'irrigation et le volet local des activités de commercialisation.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. L'objectif global est de promouvoir le développement d'une agriculture paysanne à vocation commerciale qui soit à la fois profitable et durable dans le district de Kirehe. Le surcroît de revenu généré durablement par l'agriculture et les activités économiques connexes constituera l'élément moteur de la réduction de la pauvreté.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Le projet vise à appuyer le développement substantiel des institutions locales en donnant aux communautés agricoles les moyens de devenir des partenaires de la planification et de l'exécution à l'échelon local et en favorisant la mise en place d'une solide administration de district capable d'assurer les services publics indispensables aux processus de développement économique local.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le projet s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 du fait qu'il donne la priorité à l'accès des ruraux pauvres à la terre et à l'eau, aux technologies agricoles, à des marchés fonctionnels d'intrants et de produits agricoles ainsi qu'aux processus locaux de décision et de planification. Il est aussi en totale cohérence avec les principes d'engagement convenus dans la mesure où: i) il est centré sur le développement économique en milieu rural; ii) il prévoit des mécanismes de ciblage expressément favorables aux pauvres; iii) il renforce les moyens d'action des organisations locales en encourageant leur participation à la prise de décision et en instaurant des mécanismes novateurs de gestion des ressources du projet; iv) il intègre des mécanismes efficaces de valorisation des savoirs locaux; v) il forge des partenariats avec les administrations locales, les institutions communautaires, les partenaires du développement et le secteur privé; et vi) il favorise la durabilité par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le projet est pleinement compatible avec le plan stratégique de transformation de l'agriculture ainsi qu'avec la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté et il répond tout à fait aux priorités du pays énoncées dans ces deux documents. Étant donné que les parties prenantes nationales ont participé à l'élaboration du programme d'options stratégiques pour le pays, le projet est aussi aligné sur l'orientation stratégique convenue entre le gouvernement et le FIDA. L'intensification de l'agriculture, surtout lorsqu'elle repose sur l'irrigation et le développement intégré de l'élevage, est une priorité clé du gouvernement sur le plan à la fois général et sectoriel.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. Le projet a été élaboré par l'équipe de gestion du programme de pays au Rwanda en partenariat avec les donateurs s'occupant de développement rural. Ce processus a permis d'établir des synergies avec le projet de soutien au secteur rural appuyé par la Banque mondiale et de mettre au point des modalités de cofinancement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Service allemand de développement (DED).
18. Il est prévu que le projet réalise les activités de protection de l'environnement en partenariat avec le PAM selon la formule vivres-contre-travail, expérimentée avec succès dans le cadre du projet en cours d'appui au plan stratégique de transformation de l'agriculture (PAPSTA). En outre, le projet fera appel à l'assistance technique spécialisée dispensée par le bureau de pays de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont la mise en place sera appuyée dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Par ailleurs, le fait d'attacher la gestion du projet à une unité de coordination d'un projet en cours va dans le sens de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui préconise la non-prolifération d'unités de gestion distinctes.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

19. Le projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe comprend quatre composantes: i) développement des institutions locales (14% des coûts de base du projet), afin d'accroître l'aptitude des institutions publiques et communautaires à, premièrement, appuyer une croissance rapide et soutenue de l'agriculture paysanne rémunératrice dans le district, et à, deuxièmement, assurer la gestion efficace de l'utilisation de la terre et de l'eau; ii) intensification de l'agriculture (64%), par des investissements dictés par la logique du marché dans le développement de chaînes de valeur, l'intensification de la production végétale et animale, le développement de l'irrigation, et la conservation des sols et des eaux qui permettront de transformer l'agriculture en activité commerciale rentable pour les petits exploitants; iii) routes de desserte (17%) (composante financée par le gouvernement) afin de mettre en place un réseau routier pleinement fonctionnel qui facilitera l'essor du commerce tant des intrants que des produits agricoles; et iv) coordination du projet (5%) qui sera assurée par l'unité qui gère le PAPSTA.

Catégories de dépenses

20. Les catégories de dépenses sont au nombre de sept et, afin de faciliter la gestion financière, sont calquées sur celles du PAPSTA: i) travaux de génie civil; ii) fonds d'investissement; iii) véhicules, équipement et matériel; iv) formation, assistance technique, études et contrats de services; v) salaires et indemnités; vi) fonctionnement et entretien; et vii) fonds non alloués.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

21. Les principaux partenaires d'exécution seront: i) le Ministère de l'agriculture et des ressources animales; ii) les autorités du district; iii) les communautés; et iv) les prestataires de services contractuels, notamment organismes gouvernementaux, ONG, entreprises privées et institutions spécialisées des Nations Unies.

Responsabilités en matière d'exécution

22. Au départ, la supervision globale du projet viendra s'ajouter aux responsabilités du comité national de pilotage mis en place pour le PAPSTA, tandis que la supervision des activités de district sera confiée à un comité local de pilotage. La coordination du projet sera assumée par l'unité de coordination du PAPSTA, tandis que l'administration de la plupart des activités de district relèvera des instances locales.

Rôle de l'assistance technique

23. Le projet prévoit une importante assistance technique destinée à renforcer les capacités des communautés et des instances du district à planifier et gérer les processus de développement local ainsi qu'à appuyer certaines entités gouvernementales centrales (organismes du Ministère de l'agriculture et des ressources animales: Office rwandais de développement de l'agriculture, Office rwandais de développement des ressources animales, Office rwandais de développement de l'horticulture et Institut de recherche agronomique) et les organisations d'agriculteurs. Ainsi, l'assistance technique appuiera en particulier la planification de l'aménagement des bassins versants, les associations d'irrigants, les activités ayant trait à la sécurité foncière, le développement de chaînes de valeur, la conservation des sols et des eaux, et la conception des ouvrages d'irrigation et des travaux routiers.

Situation des principaux accords d'exécution

24. Outre l'accord de don, l'unité de coordination du projet et les autorités du district mèneront leurs activités sur la base de programmes de travail et budgets annuels approuvés. Pour leur exécution, il sera fait appel aux services de partenaires d'exécution engagés par contrats, y compris par contrats fondés sur la performance, tels qu'agréés par le FIDA.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

25. Le coût total du projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe est de 49,3 millions d'USD sur sept ans. Le financement sera couvert par les sources suivantes: don proposé du FIDA (41%), Programme alimentaire mondial (17%), Service allemand de développement (1%), bénéficiaires (6%), secteur privé (3%), gouvernement central (15%) et gouvernement du district (4%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

26. Les principaux avantages sont les suivants: solutions de développement local adaptées grâce à la forte participation des intéressés; amélioration de la sécurité foncière; amélioration de la fourniture d'intrants et des conditions de commercialisation des produits dans les chaînes de valeur; services efficaces de stockage et de transformation; intensification et diversification de la production agricole rémunératrice; meilleur accès aux savoirs, aux technologies et à l'information agricoles; accroissement de la production animale et expansion de l'élevage; amélioration et stabilisation de la fertilité des sols; et réduction des coûts de transaction commerciale grâce à l'amélioration du réseau routier.

Viabilité économique et financière

27. Une analyse financière de plusieurs activités rémunératrices promues par le projet affiche un accroissement sensible des rendements bruts et nets ainsi qu'un ratio coûts/bénéfices élevé. L'analyse économique prévoit pour le projet un taux de rentabilité économique de 16,8%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

28. Le projet établira des centres communautaires d'innovation ainsi que des structures de gestion locale pour la planification sectorielle et au niveau du district, la planification des bassins versants et l'utilisation partagée de l'eau destinée à l'agriculture. Ces initiatives ont pour vocation de mettre en place des institutions permanentes et de les renforcer en fonction des besoins. Elles visent aussi à associer les parties prenantes locales au suivi-évaluation ainsi qu'à la gestion des fonds de renforcement des capacités communautaires, afin de doter les communautés des moyens d'acquérir, de détenir et d'utiliser les savoirs locaux.

Innovations en matière de développement

29. Les principales innovations seront les suivantes: i) fusion de l'agriculture intensifiée à vocation commerciale avec une approche fondée sur une gestion écologiquement rationnelle des ressources; ii) modalités de gestion intégrée qui confèrent des responsabilités substantielles en matière de planification et de gestion financière au district et également, par le biais du fonds de renforcement des capacités communautaires, aux communautés; et iii) introduction de l'irrigation en colline et de la technologie du biogaz domestique.

Approche d'élargissement

30. Dans le contexte du projet, les approches testées ailleurs seront appliquées à plus grande échelle. Elles portent notamment sur la planification et l'exécution de l'aménagement de bassins versants, la promotion de la sécurité foncière, l'irrigation des terres marécageuses, les chaînes de solidarité entre éleveurs (mécanisme de reconstitution des troupeaux), et la pratique de l'embocagement pour conserver les sols et l'eau. En outre, par le biais des activités dans les bassins versants, l'approche-projet vise à appuyer diverses autres initiatives, et dispose donc du potentiel pour les transposer dans d'autres régions du Rwanda.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

31. La mise en œuvre du projet peut être confrontée à quatre principaux risques: i) le processus de décentralisation peut ne pas progresser à un rythme soutenu; ii) le gouvernement peut retarder l'adoption des principes de gestion intégrée des ressources en eau et de subsidiarité dans la planification des bassins et sous-bassins; iii) l'adoption d'un système de production intensive dans le contexte de l'irrigation collinaire peut ne pas donner les résultats attendus; et iv) les partenaires privés ayant les qualifications nécessaires, l'intérêt voulu pour les entreprises rurales et l'intégrité indispensable au développement efficace des chaînes de valeur peuvent faire défaut. Les mesures d'atténuation de ces risques prévoient, outre de veiller aux décaissements et aux conditions d'entrée en vigueur, d'obtenir des garanties importantes du gouvernement lors des négociations du don concernant le transfert des ressources au district; la création d'une unité de soutien aux associations d'irrigants au sein des structures publiques; la mise à disposition de conseillers techniques expérimentés pour appuyer l'introduction de l'irrigation en colline; et des efforts conjugués du gouvernement, du prestataire de services et du FIDA visant à intéresser les investisseurs privés aux chaînes de valeur ciblées.

Classification environnementale

32. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B, car il ne devrait pas avoir d'incidence négative notable sur l'environnement.

K. Durabilité

33. Le projet ouvrira la voie à des institutions locales solides, à la mise en place de pratiques agricoles intensifiées durables et à l'instauration de relations commerciales stables avec les producteurs ruraux.

II. Instruments juridiques et autorité

34. Un accord de don entre la République du Rwanda et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié du projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe sont jointes en annexe.
35. La République du Rwanda est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
36. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à République du Rwanda un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (13 050 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 3 septembre 2008)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Rwanda (le Gouvernement) s'engage à se conformer au code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du projet ne figure parmi ceux classés comme très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi-évaluation

2. a) Le système de suivi-évaluation du projet sera aligné sur le système de suivi-évaluation générique du secteur agricole et du Ministère des finances et de la planification économique et sera focalisé sur le suivi et l'évaluation des réalisations des activités du projet, leur impact sur les conditions de vie des petits agriculteurs ainsi que l'impact du renforcement institutionnel dans la revalorisation du secteur agricole et le développement des capacités des structures responsables. Le responsable du suivi-évaluation de l'unité de coordination du PAPSTA/KWAMP (UCP) ainsi que des réviseurs externes auront la responsabilité du suivi-évaluation du projet. Le système de suivi-évaluation reposera sur: i) des études de référence et d'impact et des enquêtes sur les aspects innovateurs du projet; ii) un suivi interne permanent; iii) des évaluations internes et externes périodiques; iv) les missions de supervision effectuées par le FIDA et par les ministères concernés.
- b) Suivi interne. Le rôle du suivi interne est d'informer la gestion du projet. À cette fin, la tâche du système est de suivre la mise en œuvre des activités prévues aux programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et de s'assurer que les résultats attendus ont été atteints.
- c) Évaluation interne et externe. Les activités d'évaluation s'attacheront à mesurer: i) l'impact du projet sur les bénéficiaires et l'atteinte de ses objectifs; ii) la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre; iii) l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution, en particulier des groupes vulnérables; et iv) l'efficacité des mécanismes de coordination et de suivi des activités.

Assurance du personnel du projet

3. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Utilisation des véhicules du projet et autres équipements

4. Le Gouvernement s'assure que:
 - a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet sont destinés exclusivement au projet et à son exécution.
 - b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet correspondent aux besoins du projet.

Recrutement

5. Les cadres principaux du projet, dont le coordonnateur de terrain, l'ingénieur d'irrigation, le comptable et le comptable adjoint, seront recrutés par voie d'appel d'offres national ou international publié dans la presse nationale. Les candidatures seront examinées par une commission présidée par le coordonnateur de l'UCP. Les candidats sélectionnés signeront des contrats de performance d'une durée de

deux ans renouvelable ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet. Leur recrutement et, le cas échéant, la décision de rompre leurs contrats, seront décidés en accord avec le FIDA. Les cadres principaux du projet seront soumis à des évaluations annuelles de performance dont les modalités seront définies dans le manuel de mise en œuvre du projet. Il pourra être mis fin à leurs contrats en fonction des résultats de ces évaluations. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet et favorisera leur recrutement aux différents postes de responsabilité du projet. La gestion de l'ensemble du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Financement des routes de desserte

6. Le Gouvernement s'engage à financer la composante "routes de desserte" selon les modalités décrites dans le rapport de conception du projet.

Salaires et indemnités

7. À partir de la cinquième année du projet, le Gouvernement financera les salaires et indemnités du personnel supplémentaire du district, des centres communautaires d'innovation (CCI) et de la section d'appui aux associations des utilisateurs d'eau (AUE) qui sera établie par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales, ainsi que l'opération et entretien des activités du personnel supplémentaire du district et des CCI.

Établissement des AUE

8. Le Gouvernement s'engage à soumettre au Parlement national pour approbation et ce, dès la deuxième année du projet, un projet de loi prévoyant l'établissement et l'officialisation des AUE.

Plan directeur

9. Le Gouvernement s'engage à soumettre au FIDA pour approbation, un plan directeur de développement de l'eau et des bassins versants lors des 12 premiers mois du projet.

Fraude et corruption

10. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du projet dont il a connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

11. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de don n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles.
 - c) Le manuel de mise en œuvre du projet ou l'une de ses dispositions, le PTBA et le plan de passation des marchés y afférent, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
 - d) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - e) Les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de don.

- f) Les recommandations formulées dans le cadre de la revue de mi-parcours ou des missions de supervision n'ont pas été mises en œuvre dans le délai prévu à la satisfaction du FIDA.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

12. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai prévu dans l'accord de don.

Conditions préalables aux décaissements

13. a) Aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories avant que:
- i) Le manuel de mise en œuvre du projet élaboré par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales (l'agent principal du projet) n'ait été adopté par le comité national de pilotage du PAPSTA/KWAMP et approuvé par le FIDA.
 - ii) Le premier PTBA, comprenant un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois, n'ait été adopté.
 - iii) Une étude d'identification des cinq premiers bassins versants du district de Kirehe n'ait été préparée par le Gouvernement et acceptée par le FIDA.
 - iv) L'étude de référence n'ait été approuvée par le FIDA.
- b) Aucun retrait ne sera effectué pour les dépenses concernant le fonds de développement des filières avant qu'un accord subsidiaire n'ait été signé.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

14. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) L'accord de don a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties.
 - b) Un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
 - c) Le coordonnateur de terrain et l'ingénieur d'irrigation ont été sélectionnés.
 - d) Le compte spécial et le compte central des opérations du projet ont été ouverts.

Key reference documents

Country reference documents

Country Programme Evaluation Report

Economic Development and Poverty Reduction Strategy (EDPRS)

Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture (PSTA)

IFAD reference documents

Rwanda KWAMP - Project Design Report

Rwanda COSOP 2007

Country Portfolio of Loans and Grants

Other miscellaneous reference documents

SWAP road map

Logical framework

Summary	Performance questions and target indicators	Assumptions
Goal		
Reduction in rural poverty in Kirehe District.	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution of RIMS basic socio-economic impact indicators (MDG) - Rate of reduction in the prevalence of extreme poverty (MDG). - Number of HHs that have improved food security (RIMS). - 253 000 individuals receiving project services, by gender (RIMS). 	<ul style="list-style-type: none"> - Economic and social stability. - Decentralization policy - MINAGRI's gender strategy approved. - GoR determined to combat poverty.
Component purposes		
Development of sustainable profitable small-scale commercial agriculture in Kirehe District.	<ul style="list-style-type: none"> - Increased level of marketed production of crops, livestock products. - Operation and maintenance of affordable irrigation facilities. - Steady improvement in the natural resource base in Watersheds 	<ul style="list-style-type: none"> - MTEF allocates share to agriculture - Effective implementation of PSTA. - Implement the National Land policy.
Expected outputs		
1. Strong public and private local institutions with effective planning and management capacity in the natural resource sector.		
Permanent institutions supporting profitable smallholder agriculture in Kirehe: <ul style="list-style-type: none"> - Decentralized structures. - Community focal points for the promotion of economic activities. - Farmer organizations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Local Government cadres capable of supplying crucial "public good" services to economic operators - Access to technical advice, training and support on production, marketing issues for farmers and livestock keepers - Single enterprise (cooperatives) focused on service provision to members. - Farmers' interests represented in District planning, KWAMP support activities. 	<ul style="list-style-type: none"> - Devolution of power will be funded. - Dynamism of decentralization process maintained. - Human/financial resources available. - Conducive environment for community participation.
Effective water/land use planning adopted to enable agricultural intensification: <ul style="list-style-type: none"> - Watershed planning and management. - Regularization of land tenure. - Water use management. 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 Coherent Watershed Management Plans developed, and implemented. - Land tenure secure on 21.000 ha for legal and planning purposes. - Effective Water Users' Associations operate without external assistance and to mobilize funding for system maintenance and repairs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Targeted communities adhere to the principles of the watershed basin approach. - Newly-established watershed community organs integrated into local consultation and decision-making process.
2. Increased efficiency in agricultural and livestock production with a positive effect on the natural resource base.		
Increase in volume and profitability of trade in agricultural and livestock products: <ul style="list-style-type: none"> - Direct action to link farmers to markets 	<ul style="list-style-type: none"> - Evidence of change in practices of farmers' organizations - Preparedness of market operators to prefinance producers - Marked increase in real demand for and number of intermediaries interested in agricultural output of Kirehe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Strategies for service supply, development of commodity subsectors exist. - Lucrative/accessible markets identified.
Crop and livestock production intensified: <ul style="list-style-type: none"> - Development of integrated crop-livestock systems - Use of biogas to reduce consumption of fuelwood. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sustainable farming systems making optimum use of limited resources. - Maximum use of waste and by-products - Behaviour driven increasingly by real market signals. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conducive environment is created for the development of economic functions of local FOs and private-sector involvement.
Farmland brought under irrigation: <ul style="list-style-type: none"> - Substantial improvement in the reliability of crops. - shift to more profitable crops - cooperate to form enterprises efficient. 	<ul style="list-style-type: none"> - Full utilization of the irrigated command area. (2000 ha) - The introduction of second crops where the water supply permits. - Farmers shifting to higher value crops once confident with irrigated agronomy. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensive rice-cultivation system succeeds - Appropriate irrigation with yield-enhancing inputs found
Soil and water resources conserved: <ul style="list-style-type: none"> - Farmers trained in conservation techniques. - Appropriate tree and hedge planting materials 	<ul style="list-style-type: none"> - Purposeful technically sound conservation measures on 25000 ha - Soil and water losses and damage reduced substantially. 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction of new techniques in agriculture conservation - GoR adopts principles of integrated water resources management
3. Physical access to markets		
Restoration / establishment of year-round road links between producers and markets: <ul style="list-style-type: none"> - Reduction in transport costs for agriculture - Reduced losses in marketed commodities 	<ul style="list-style-type: none"> - Commercial traffic counts go up on the 190 km improved roads - Farmers' enterprise selections reflect increased confidence in marketing prospects. 	
Proper maintenance of feeder roads in Kirehe: <ul style="list-style-type: none"> - Avoidance of deterioration of restored road links. - Regular employment opportunities for communities. 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % of rehabilitated road maintained every year by the district - Communities display a strong sense of ownership in their local roads. - Equal access for women and men to the periodic road maintenance employment opportunities. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proper funding levels for District's annual and period maintenance programme.

